



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

WORLD SAILING (WS)

VOILE

A. ÉPREUVES (10)

Épreuves masculines (4)	Épreuves féminines (4)	Épreuves mixtes (2)
Planche à voile Kitesurf Dériveur Skiff	Planche à voile Kitesurf Dériveur Skiff	Dériveur Multicoque

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Total places de qualification pour la voile :

	Places de qualification athlètes	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	156	7	2	165
Femmes	156	7	2	165
Total	312	14	4	330

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) :

	Places de qualification par CNO	Quota par épreuve
Hommes	7	1 embarcation par épreuve
Femmes	7	1 embarcation par épreuve
Total	14	

B.3. Mode d'attribution des places :

Les places de qualification sont attribuées au CNO.



C. ADMISSION DES ATHLÈTES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de World Sailing, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Critères relatifs à l'âge

Les athlètes de moins de 18 ans doivent soumettre au COJO un formulaire de consentement et de déclaration des parents (ou du tuteur légal), dûment rempli et signé, avant la réunion d'enregistrement des délégations.

C.3. Autres critères d'admission requis par la FI

Les athlètes doivent aussi remplir les conditions suivantes :

- a. être enregistrés en tant qu'athlètes au sein de World Sailing et fournir leur numéro d'identification au COJO lors du processus d'inscription ;
- b. figurer au classement mondial officiel de World Sailing à un moment ou à un autre entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2024 ;
- c. concourir dans au moins une des épreuves de qualification olympique mentionnées dans la section **D. Principes de qualification**.
- d. être des membres à part entière de l'association internationale de classe concernée conformément aux règles en vigueur ;
- e. détenir un certificat d'assurance en cours de validité attestant de la responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 000 000 € par incident ou équivalent, s'ils sont considérés comme «personne responsable».

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Les délégués techniques de World Sailing sont les seuls responsables de ce système de qualification et, par conséquent, les seules personnes autorisées, au nom de World Sailing, à prendre des décisions dans le cadre du système de qualification.

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

D.1.1 Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification du tableau D.1.2 ci-dessous, sans tenir compte du calendrier des compétitions. Lorsque deux événements de qualification ont la même hiérarchie, l'ordre de qualification sera basé sur la date à laquelle l'événement de qualification doit se terminer. Les conditions requises concernant les épreuves de qualification olympique de World Sailing



et les normes de validité pour l'attribution des places peuvent être consultées dans les documents de référence disponibles sur le site Web de World Sailing.

D.1.2 Nombre de places de qualification (embarcations)	Épreuves de qualification
45 hommes 45 femmes 17 mixtes (Total 107 embarcations)	Championnats du monde de voile 2023, La Haye, Pays-Bas, 10-20 août 2023 Les CNO les mieux classés dans chacune des dix épreuves aux Championnats du monde de voile 2023 obtiendront des places de qualification conformément au tableau ci-dessous.
7 hommes 7 femmes (Total 14 embarcations)	Championnats du monde ILCA 2024, divers Les CNO qui ne se sont pas déjà qualifiés à l'issue des Championnats du monde de voile 2023 et qui sont les mieux classés dans chacune des deux épreuves de voile aux Championnats du monde ILCA 2024 obtiendront des places de qualification conformément au tableau ci-dessous.
31 hommes 31 femmes 12 mixtes (Total 74 embarcations)	Épreuves de qualification continentales 2023/2024, diverses Les CNO de chaque continent qui ne se sont pas déjà qualifiés à l'issue des Championnats du monde de voile 2023 ou des Championnats du monde ILCA 2024, et qui sont les mieux classés dans chacune des dix épreuves de voile aux compétitions continentales respectives de qualification (telles que définies dans le document de référence des épreuves de qualification disponible sur le site web de World Sailing), obtiendront des places de qualification conformément au tableau ci-dessous.
16 hommes 16 femmes 7 mixtes (Total 39 embarcations)	Régate de la dernière chance 2024, Hyères, FRA, 18-27 avril 2024 Les CNO qui ne se sont pas déjà qualifiés à l'issue des Championnats du monde de voile 2023, des Championnats du monde ILCA 2024 ou des épreuves de qualification continentales 2023/2024, et qui sont les mieux classés dans chacune des dix épreuves de voile à la régata de la dernière chance 2024, obtiendront des places de qualification conformément au tableau ci-dessous.
2 hommes 2 femmes (Total 4 embarcations)	Pays émergents - Régate de la dernière chance 2024, Hyères, FRA, 18-27 avril 2024 Les CNO qui sont actuellement membres du programme des pays émergents de World Sailing (tel que défini dans le document de référence disponible sur le site web de World Sailing), qui ne se sont pas déjà qualifiés à l'issue des Championnats du monde de voile 2023, des Championnats du monde ILCA 2024, des épreuves de qualification continentales 2023/2024 ou de la régata



de la dernière chance 2024, et qui sont les mieux classés dans chacune des quatre épreuves de voile à la régata de la dernière chance 2024, obtiendront des places de qualification conformément au tableau ci-dessous.

D.1.3 Tableau d'attribution des places de qualification

	Championnats du monde de voile 2023	Championnats du monde ILCA 2024	Afrique	Asie	Amérique centrale et du Sud	Europe	Amérique du Nord et Caraïbes	Océanie	Régata de la dernière chance 2024	Pays émergents
Planche à voile hommes	11		1	1	1	1	1	1	5	1
Planche à voile femmes	11		1	1	1	1	1	1	5	1
Kitesurf hommes	8		1	1	1	1	1	1	5	
Kitesurf femmes	8		1	1	1	1	1	1	5	
Dériveur hommes	16	7	2	3	2	2	2	2	3	1
Dériveur femmes	16	7	2	3	2	2	2	2	3	1
Skiff hommes	10		1	1	1	1	1	1	3	
Skiff femmes	10		1	1	1	1	1	1	3	
Dériveur mixte	8		1	1	1	1	1	1	4	
Multicoque mixte	9		1	1	1	1	1	1	3	

D.1.4 Pour les épreuves de kitesurf et de planche à voile, lorsque deux (2) embarcations sont ex aequo au classement final lors d'une épreuve de qualification et qu'une (1) seule place est disponible, l'embarcation occupant le rang le plus élevé dans la série d'ouverture obtiendra la place.

D.2. PLACES PAYS HÔTE

Le pays hôte aura l'assurance de recevoir quatorze (14) places de qualification, sept (7) pour les hommes et sept (7) pour les femmes. Le pays hôte inscrira automatiquement une embarcation dans chacune des 10 épreuves de voile, pour autant que les athlètes inscrits répondent aux critères d'admission définis à la section **C. Admission des athlètes** de ce document. Le pays hôte doit également respecter les critères suivants :

- Le CNO a au moins une embarcation qui participe à l'épreuve respective pendant les Championnats du monde de voile 2023 ou l'épreuve de qualification continentale correspondante.



D.3. PLACES D'UNIVERSALITE

D.3.1 Quatre (4) places d'universalité sont mises à la disposition des CNO admissibles aux Jeux Olympiques de Paris 2024 : deux (2) pour le dériveur hommes et deux (2) pour le dériveur femmes.

D.3.2 Le 1^{er} octobre 2023, le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2024 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places d'universalité aux CNO concernés à l'issue de la régata de la dernière chance 2024.

D.3.3 Des informations détaillées concernant les places d'universalité figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXIII^e Olympiade, Paris 2024 – Places d'universalité – Règles et procédure d'attribution".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1 CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1.1 World Sailing publiera les résultats dans les sept (7) jours ouvrables suivant la fin de la compétition sur son site web (paris2024.sailing.org).

E.1.2 World Sailing confirmera par écrit aux CNO, dans les trois (10) jours ouvrables suivant la fin de chaque compétition, les places de qualification qui leur ont été attribuées.

E.1.3 Les CNO auront alors jusqu'à minuit, heure de Londres, à la date indiquée dans le tableau ci-dessous pour confirmer à World Sailing, à l'aide du formulaire de confirmation de celle-ci et de l'adresse électronique spécifiée, l'utilisation des places obtenues, comme détaillé dans la section **G. Période de qualification**.

Principes de qualification	Date de confirmation
Championnats du monde de voile 2023	Un (1) mois avant la clôture des inscriptions à la régata de la dernière chance 2024 : 14 mars 2024
Pays hôte	
Championnats du monde ILCA 2024	
Épreuves de qualification continentales 2023 / 2024	
Régata de la dernière chance 2024	Deux (2) semaines à compter de la date de l'invitation
Pays émergents	
Places d'universalité	

E.1.4 Les CNO inscriront tous les athlètes à Paris 2024 avant la date limite d'inscription indiquée dans la section **G. Période de qualification**.

E.1.5 Les places non confirmées dans les délais impartis seront considérées comme refusées et seront réattribuées conformément à la section **F. Réattribution des places inutilisées**.



E.2 CONFIRMATION DES PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à World Sailing, avant la date définie dans le tableau ci-dessous, l'utilisation de ses places pays hôte.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

F.1 PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

F.1.1 Si une place de qualification allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier (voir section **E. Processus de confirmation des places de qualification**), celle-ci sera réattribuée conformément au tableau ci-dessous, pour autant que le quota maximum par CNO et par sexe soit respecté.

F.1.2 Si une épreuve de qualification ne peut être achevée à la date de confirmation prévue à la **section E. Processus de confirmation des places de qualification**, les places seront réattribuées selon le tableau ci-dessous.

Principes de qualification	Réattribution
Championnats du monde de voile 2023	La place sera ajoutée aux places de qualification de la régata de la dernière chance 2024.
Pays hôte	
Championnats du monde ILCA 2024	
Épreuves de qualification continentales 2023 / 2024	<u>Étape 1</u> La place de qualification sera réattribuée au pays en développement (tel que défini dans le document de référence disponible sur le site web de World Sailing) non encore qualifié occupant le meilleur rang au classement de l'épreuve lors de la régata de la dernière chance 2024. <u>Étape 2</u> La place sera ajoutée aux places de qualification de la régata de la dernière chance 2024.
Régata de la dernière chance 2024	<u>Étape 1</u> La place de qualification sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve lors de la régata de la dernière chance 2024. <u>Étape 2</u> La place de qualification sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le meilleur rang au classement de l'épreuve lors des plus récents championnats du monde dans la classe en question.



	<p><u>Étape 3</u> La place de qualification sera réattribuée à l'épreuve de dériveur, dans la même catégorie (hommes ou femmes), au CNO non encore qualifié occupant le meilleur rang au classement de cette même épreuve lors de la régata de la dernière chance 2024.</p> <p><u>Étape 4</u> La place de qualification sera réattribuée à l'épreuve de planche à voile, dans la même catégorie (hommes ou femmes), au CNO non encore qualifié occupant le meilleur rang au classement de l'épreuve de dériveur lors de la régata de la dernière chance 2024.</p> <p><u>Étape 5</u> Processus de dernier recours défini ci-dessous à la section F.1.3.</p>
Pays émergents	<p><u>Étape 1</u> La place de qualification sera réattribuée au pays émergent non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve lors de la régata de la dernière chance 2024.</p> <p><u>Étape 2</u> La place sera ajoutée aux places de qualification de la régata de la dernière chance 2024.</p>

F.1.3 Si le processus de réattribution ci-dessus est épuisé et que des places de qualification restent disponibles dans un délai raisonnable pour respecter la date limite de qualification pour l'inscription par sport, le bureau exécutif de World Sailing prendra l'avis de la classe respective et préparera une liste de candidats classés des CNO ayant des athlètes admissibles afin que le conseil de World Sailing puisse sélectionner suffisamment d'athlètes pour remplir les places de qualification. La liste des candidats sera établie dans l'ordre suivant :

1. Athlètes occupant la place de qualification dans l'épreuve d'origine
2. Athlètes de la catégorie du sexe opposé dans la même épreuve ; non applicable pour les épreuves mixtes
3. Athlètes de la catégorie d'origine pour l'épreuve de dériveur
4. Athlètes de la catégorie du sexe opposé pour l'épreuve de dériveur
5. Athlètes de la catégorie d'origine pour l'épreuve de planche à voile
6. Athlètes de la catégorie du sexe opposé pour l'épreuve de planche à voile
7. Athlètes de la catégorie du même sexe pour toute épreuve de course en flotte

F.1.4 Les critères et les CNO admissibles pour les places de qualification des pays émergents et des pays en développement sont définis dans le document de référence disponible sur le site web de World Sailing.



F.1.5 Si un CNO inscrit le/la même athlète dans une épreuve monoplace et une épreuve biplace, une place de qualification pour une embarcation supplémentaire sera ajoutée à la même épreuve monoplace lors de la régata de la dernière chance 2024, pour autant que le quota total d'athlètes soit respecté.

F.1.6 Si un CNO inscrit le/la même athlète dans deux (2) épreuves monoplace ou les deux (2) mêmes athlètes dans deux (2) épreuves biplace, une place de qualification pour une embarcation supplémentaire sera ajoutée à la même épreuve lors de la régata de la dernière chance 2024 pour l'épreuve qui figure plus bas dans la hiérarchie de qualification (voir section **D. Principes de qualification**), pour autant que le quota total d'athlètes soit respecté. Si les places sont obtenues lors de la même épreuve de qualification, l'épreuve dans laquelle le classement World Sailing de l'athlète est le plus bas dans les premiers classements publiés après la régata de la dernière chance 2024 se verra attribuer une place de qualification pour une embarcation supplémentaire lors de la régata de la dernière chance 2024, pour autant que le quota total d'athlètes soit respecté. Si les classements World Sailing des athlètes sont égaux, les délégués techniques décideront de l'épreuve à laquelle la place de qualification supplémentaire sera attribuée lors de la régata de la dernière chance 2024, en se basant sur l'épreuve qu'ils pensent être la "deuxième" épreuve de l'athlète.

F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

La ou les places pays hôte inutilisées seront réattribuées à la régata de la dernière chance 2024 dans l'épreuve respective, pour autant que le quota maximum par CNO et par sexe soit respecté.

F.3 PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

F.3.1 La ou les places d'universalité inutilisées seront réattribuées à l'athlète admissible du même sexe non encore qualifié(e) pour les Jeux Olympiques et occupant le rang suivant dans la même épreuve, pour autant que le quota maximum par sexe et par CNO soit respecté.

F.3.2 L'athlète admissible le/la mieux classé(e), quel que soit le continent, obtiendra la place de qualification, pour autant que le quota maximum de places d'universalité par CNO soit respecté. Ce processus se répètera jusqu'à ce que le quota soit atteint pour chacun des sexes.

F.3.3 Si le processus de réattribution des places d'universalité est épuisé et qu'il reste une place de qualification, celle-ci sera ajoutée aux places de qualification de la régata de la dernière chance 2024.

G. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
Événements divers comme indiqué dans le calendrier ici	Dans les 7 jours ouvrables suivant chaque épreuve de qualification, World Sailing confirme par écrit aux CNO, les places de qualification obtenues.
D'ici au 1 ^{er} septembre 2023	World Sailing confirmera par écrit aux CNO les athlètes sélectionnés pour son programme des pays émergents.



1 ^{er} octobre 2023	Le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité.
15 janvier 2024	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places d'universalité
D'ici le 4 mars 2024	World Sailing confirmera par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues.
D'ici au 14 mars 2024	Les CNO devront avoir confirmé à World Sailing l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées.
D'ici au 20 mars 2024	World Sailing devra avoir réattribué toutes les places inutilisées.
18-27 avril 2024	Régate de la dernière chance 2024, Hyères, FRA
D'ici au 3 mai 2024	World Sailing confirmera par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues à la régata de la dernière chance 2024.
Deux semaines après l'invitation	Les CNO devront avoir confirmé à World Sailing l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées.
Dans les cinq jours suivant l'étape précédente	World Sailing réattribuera toutes les places inutilisées.
D'ici au 3 mai 2024 (à confirmer)	La commission tripartite confirmera par écrit l'attribution de places d'universalité aux CNO (le cas échéant).
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024

G.1. Tous les documents de référence de World Sailing sont disponibles sur le [site web](#) de la Fédération, notamment :

Critères, définition et liste des pays émergents

Critères, définition et liste des pays en développement

Autorités nationales membres (CNO) de World Sailing par continent

Conditions requises concernant les épreuves de qualification olympique de World Sailing

Épreuves de qualification olympique de World Sailing et normes de validité pour l'attribution des places